DEPARTEMENT DU GARD

ELECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 2019

AVIS AUX ELECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT

LES LISTES ELECTORALES DEFINITIVES PEUVENT ETRE CONSULTEES A LA MAIRIE, A LA PREFECTURE OU A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE PAR TOUTE PERSONNE INTERESSEE QUI PEUT EN PRENDRE COPIE A SES FRAIS, SOUS RESERVE DE S'ENGAGER A NE PAS EN FAIRE UN USAGE COMMERCIAL.

TOUTE PERSONNE INTERESSEE PAR LES DECISIONS
DE LA COMMISSION D'ETABLISSEMENT DES LISTES ELECTORALES,
PEUT SAISIR LE TRIBUNAL D'INSTANCE
DANS LE RESSORT DUQUEL EST SITUEE LA PREFECTURE,
SIEGE DE LA COMMISSION.

CETTE SAISINE DOIT ETRE FAITE DANS LES 5 JOURS DE L'AFFICHAGE DE L'AVIS ANNONCANT LE DEPOT DES LISTES ELECTORALES A LA MAIRIE, A LA PREFECTURE ET AU SIEGE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.

A NIMES, LE 26 NOVEMBRE 2018

LE PREFET, Didier LAUGA